

## Rapport de mission

(Mission à la réunion du GNFE de l'OMC des 7 et 8 juin et aux réunions connexes)

13 juin 2007

Ray McDonagh

Le Secrétariat a été invité à la réunion du Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation des échanges (GNFE) des 7 et 8 juin 2007, à Genève. L'ordre du jour a été adopté tel que diffusé à l'avance. Il n'a pas été demandé d'ajouter des points supplémentaires. Les points examinés susceptibles d'intéresser l'OMD sont les suivants :

S&D: un membre de l'OMC fait rapport sur un échange de vues informel entre des membres intéressés de l'OMC qui s'est déroulé à Evian, Suisse, le 29 mai 2007. Plusieurs interventions au GNFE ont été reflétées dans la nature générale de sa déclaration. Toutes les options sont demeurées ouvertes.

### Nouvelle contribution écrite:

Une version révisée du document précédent concernant les sites Web nationaux et les points d'information ([TN/TF/W/132/Rev.1](#)) a été présentée par le membre de l'OMC auteur de la proposition. Les nombreux participants l'ont bien accueillie, mais tous les orateurs ont posé des questions au sujet de sa teneur. Les questions posées sur le site Web national étaient notamment les suivantes : possibilité d'un seul site Web national ; quid des questions présentant uniquement un intérêt régional ; sera-t-il possible d'utiliser les liens avec les autres services ; quels sont les "cas dans lesquels la publication préalable risque de déformer les conditions du marché". Outre ces questions de nature générale, des questions plus précises ont été posées. S'agissant des points d'information proposés, plusieurs membres de l'OMC ont estimé ce qui suit : il ne sera peut-être pas possible ou rentable de toujours utiliser l'une des langues officielles de l'OMC ; il conviendrait de tenir compte des exigences locales car très souvent, seules les entreprises locales ont besoin des informations. Pour ce qui est des sujets liés aux des points d'information, il a été estimé qu'il serait nécessaire de définir la "législation de nature commerciale" car le champ d'application potentiel est trop large. L'obligation pour les Organisations internationales de soumettre les questions via l'OMC a également été évoquée et sera supprimée des projets ultérieurs. Les tentatives de fixer des délais pour les réponses ont

été rejetées. Le membre de l'OMC auteur de la proposition présentera un projet révisé qui tiendra compte des observations formulées.

Une autre proposition concernant les publications sur Internet ([TN/TF/W/145](#)) a également été examinée et des questions ont été posées quant à la définition des expressions "complet et précis", "régimes douaniers" et "actualiser". La portée du premier paragraphe de cette proposition qui est limitée à la douane dans le projet a fait l'objet de questions : pourquoi pas tous les services présents aux frontières ; si toutes les formules sont mises à disposition comme exigé, devraient-elles alors pouvoir être téléchargées et transmises par voie électronique. Le membre de l'OMC auteur de la proposition a indiqué qu'il en tiendra compte pour la prochaine réunion.

Une proposition concernant les envois exprès ([TN/TF/W/144](#)) suscite beaucoup d'intérêt et de questions. Plusieurs orateurs ont souhaité l'introduction de dispositions spécifiques par secteur au sujet desquelles nombre d'autres ont craint qu'elles n'aillent à l'encontre de l'accord sur la facilitation des échanges. Des questions ont été posées à l'égard de pratiquement chaque paragraphe de la proposition. Le membre de l'OMC auteur de la proposition réexaminera la proposition. J'ai appelé l'attention du délégué du membre de l'OMC auteur de la proposition sur l'existence des Directives sur la mainlevée immédiate qui sont neutres s'agissant des secteurs couverts et qui traitent des questions soulevées par les autres délégations.

#### Propositions déjà présentées :

Pour ce qui est des propositions déjà présentées, elles n'ont pas évolué. La question la plus préoccupante est l'intervention d'un délégué membre de l'OMC qui a fait rapport sur les vues échangées par un groupe spécialisé au cours desquelles il a été suggéré d'examiner les questions de la gestion des risques, du traitement avant arrivée, de la séparation de la mainlevée du dédouanement, et des contrôles a posteriori et d'envisager la possibilité d'en faire bénéficier uniquement les OEA. Cela aurait des conséquences graves pour la douane et pourrait difficilement être assimilé à de la facilitation commerciale.

#### Prochaine réunion :

Elle se déroulera du 16 au 20 juillet afin de tenter de faire progresser la rédaction des textes légaux. L'OMD a été invitée à toutes les sessions.

